

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
et de la Transition Ecologique

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction de Zone Nord-Est

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**BILAN A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
CONVENTIONS OIPR DZNE – VILLAGES RIVERAINS  
POUR L'ACCES AU PNC DANS LE CADRE DE  
L'ADORATION DES SITES SACRES**

*Décembre 2023*



## **1. RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La politique actuelle de gestion des aires protégées de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) intègre un programme d'appui aux populations et autres acteurs locaux des Zones Périphériques (ZP) des parcs et réserves naturelles de Côte d'Ivoire. Ce programme vise à renforcer l'adhésion des populations riveraines aux activités de conservation des aires protégées et à créer une synergie d'actions de développement socio-économique pour les populations des ZP à travers une collaboration plus accrue avec les différentes Directions de Zone de l'OIPR, notamment la Direction de la Zone Nord-Est (DZNE).

Dans les relations permanentes avec les communautés riveraines, la DZNE, gestionnaire du Parc national de la Comoé (PNC), accorde une place importante aux rites culturels et culturels. Cet intérêt s'inscrit dans une démarche tendant à une meilleure conservation du PNC tout en améliorant les conditions de vie des populations de la périphérie.

La plupart des populations riveraines estime que le PNC est l'endroit où se trouvent les vestiges culturels laissés par leurs ancêtres. Ainsi, à l'issue d'un atelier de concertation réalisé le 02 décembre 2022 entre les parties prenantes (OIPR, autorités administratives, autorités coutumières et partenaire GIZ), un projet de convention d'accès au PNC, dans le cadre de l'adoration des sites sacrés, a été validé. Par la suite, cette convention, conclue pour une durée de deux (02) ans renouvelables, a été signée, dans chacun des 17 villages des secteurs de Bouna et Nassian qui ont été visités, à l'occasion d'une mission d'échanges avec les communautés sur l'accès aux sites sacrés dans le PNC, réalisée du 08 au 12 mars 2023.

Un suivi technique de ces conventions a été réalisé du 19 au 25 juin 2023 pour s'enquérir du niveau de leur mise en œuvre et d'initiation de nouveaux partenariats dans le secteur de Téhini. On retient de ce suivi, plusieurs initiatives d'adoration dans le PNC tant pour rechercher des guérisons, pour chasser les esprits maléfiques que pour solliciter une promotion professionnelle. Aussi, dans le secteur de Téhini huit (08) nouvelles conventions ont été signées. En somme, ce sont 30 conventions d'accès pour l'adoration des sites sacrés qui ont été signées dans les localités de Nassian, Bouna et Téhini.

Qu'en est-il du niveau de la mise en œuvre à mi-parcours de ces différentes conventions ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles sont les attentes des signataires de la convention ?

Les réponses à ces différentes interrogations ont été données au cours de l'atelier bilan qui s'est tenu le 20 décembre 2023 à Kotouba (Secteur de Nassian).

Le présent rapport est rédigé pour décrire l'organisation de cette activité.

## **2. RAPPEL DES OBJECTIFS**

L'objectif général vise le renforcement de la collaboration entre les populations riveraines et l'OIPR pour la gestion durable des ressources naturelles du PNC.

Spécifiquement, il s'agissait au cours de cet atelier de :

- Faire le bilan des adorations réalisées dans les sites sacrés à l'intérieur du PNC par les communautés au niveau de chaque secteur ;
- Recueillir les avantages et difficultés liées à la mise en œuvre de la convention d'accès aux sites sacrés à l'intérieur du PNC ;
- Mettre à disposition de l'OIPR un calendrier annuel des activités d'adorations ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la collaboration entre les signataires de cette convention.

## **3. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **3.1. Participants et ouverture de l'atelier**

L'atelier bilan de la mise en œuvre des conventions d'accès au PNC dans le cadre des adorations s'est déroulé le 20 décembre 2023, dans la salle de réunion de la Sous-Préfecture de Kotouba. Il a regroupé les Sous-préfets des localités de Téhini, de Nassian, de Kotouba et un représentant du Sous-Préfet de Bouna. A ces participants s'ajoutaient les représentants des villages signataires des conventions, les responsables de l'OIPR et un représentant du partenaire technique (GIZ/PRO2GRN). (Voir liste de présence en annexe)

Ouvrant le présent atelier, le Sous-Préfet de Téhini a salué l'ensemble des participants avant de situer le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche entreprise par le gestionnaire qui favorise l'accès des populations riveraines au PNC pour faire les adorations. Il a, par la suite, ajouté que ce bilan permettra de capitaliser les acquis de la première année de la mise en œuvre des conventions et de faire des recommandations pour la deuxième année. Sur ces mots, le Sous-Préfet de Téhini a sollicité la participation active de tous les participants avant d'ouvrir solennellement l'atelier.

### **3.2. Bilan des adorations réalisées dans les sites sacrés à l'intérieur du PNC par village au niveau de chaque secteur**

Une présentation du bilan des adorations au PNC a été faite par l'animateur rural de Bouna. Ce bilan indique que ce sont au total 30 conventions d'adoration qui ont été signées en 2023 dans les secteurs de Bouna, Téhini et de Nassian dont les détails sont résumés dans les points ci-dessous.

#### **❖ Secteur Bouna**

Les conventions avec les communautés villageoises du secteur Bouna ont été signées dans la période du 08 au 10 mars 2023. Ce sont sept (07) villages qui ont été concernés par ces conventions (Saye, Yalo, Koflandé, Bania, Kokpingué, Sanguinari et Mango). Parmi ces villages, seuls deux (02) villages ont réalisé des activités d'adoration (détails dans le tableau 1).

**Tableau 1 : détails des adorations au secteur Bouna**

Villages	Adorations			Adorateurs (Nombre)	Adorations (Motif)	Eléments introduits	Sollicitation d'agent OIPR
	Nombre	Période	Site dans le PNC				
YALO	01	12/04/23	Trou sacré	04	Paix et entente entre les fils et filles du village	Poulet	Non
KOKPINGUE	01	09/06/23	Trou sacré	04	Chasser les mauvais esprits	Cabri	Non

Les villages n'ayant pas réalisés d'activité d'adoration ont donné les motifs suivants :

- Aucun évènement nécessitant une adoration n'est survenu ;
- Le manque de moyens pour l'achat d'éléments de sacrifice pour les prise de contacts avec les fétiches ;
- Les sites restent irretrouvables, en attente de la saison sèche pour les rechercher.

❖ **Secteur Nassian**

Les conventions d'adoration du secteur Nassian ont été signées aux périodes suivantes :

- Du 10 au 12 mars 2023 pour les villages de Kotouba, Saboukpa, Primou, Kalabo, Depingo, Bougoulaye, Dedi, Banvayo, Kakpin et Gansé ;
- Le 26 juillet 2023 pour les villages de Toungbo, Yaga, Sindé, Anveyo et Lambira.

Au total, quinze (15) villages sont concernés par ces conventions et seuls trois (03) villages ont réalisé des activités d'adoration (détails dans le tableau 2).

**Tableau 2 : détails des adorations au secteur Nassian**

Village	Adorations			Adorateurs (Nombre)	Adorations (Motif)	Eléments introduits	Sollicitation d'agent OIPR
	Nbre	Période	Site dans le PNC				
KALABO	23	Toute l'année	Katele Gbôkô (cailloux sacrés)	140	Bonheur Promotion Enfant	Poulet Bœuf Mouton	Non
KOTOUBA	32	Toute l'année	Cailloux sacrés (Piti)	320	Femme Bénédiction	Cabri Boisson Kaolin	Non
BOUGOULAYE	01	03/07/2023	Intérieur du PNC	02	Prise de contact avec le fétiche	Couteau poulet cauris Allumette	Non

Les villages du secteur signataires des conventions qui n'ont pas réalisé d'activité d'adoration ont donné les motifs suivants :

- Aucun évènement nécessitant une adoration n'est survenu ;
- Aucune demande d'adoration n'a été faite par les fétiches.

#### ❖ **Secteur Téhini**

Les conventions d'adoration avec populations du secteur de Téhini ont été signées dans la période **du 04 au 05 octobre 2023**. Ce sont Huit (08) villages qui sont concernés par ces conventions (Koulmitan, Bavé, Bembela, Biguilaye, Tiobiel, Gbanan, Dorovitan et Kounzié). Depuis la signature des conventions, aucune activité d'adoration n'a été réalisée dans ce secteur car aucun évènement nécessitant une adoration ne s'est présenté.

***En somme, trente (30) conventions ont été signées entre les communautés et l'OIPR pour l'accès au PNC dans le cadre des adorations dans trente (30) villages riverains. Cinquante-huit (58) adorations ont été effectuées réalisées en 2023 dans cinq (05) villages. Quatre cent soixante-dix (470) personnes ont accédé au PNC à l'occasion de l'ensemble des activités d'adorations réalisées en 2023. Les adorations sont pratiquées pour avoir la protection des ancêtres, la guérison, la réussite scolaire ou promotion professionnelle, un meilleur épanouissement social...***

### **3.3. Avantages et difficultés liées à la mise en œuvre de la convention d'accès aux sites sacrés à l'intérieur du PNC**

#### ❖ Les Avantages

Lors de l'atelier, les populations ont fait des témoignages afin de présenter les avantages liés aux conventions d'accès au PNC.

**Témoignage 1 (village de Kokpingué) :** l'adoration du fétiche à l'intérieur du PNC a permis de ralentir la succession de malheur qui s'abattait sur le village ;

**Témoignage 2 (Village de Kotouba) :** Plusieurs avantages des adorations peuvent être cités, la dernière en date est la promotion professionnelle d'un fonctionnaire d'état qui avait sollicité les services du fétiche s'est vu récompenser par un haut poste



**Témoignage 3 (Village de Yalo) :** le représentant du village a fait savoir que la sécheresse s'abattait sur le village et favorisait les mauvaises récoltes. A la suite des adorations des sites sacrés les pluies ont été abondantes et les récoltes furent bonnes.

### **3.4. Calendrier annuel des activités d'adorations**

Pour la plupart des villages, les adorations se font tout au long de l'année. Pour d'autres, certains mois de l'année sont dédiés à ces activités. Le tableau 3 présente le calendrier des adorations par village.

**Tableau 3 : calendrier des adorations par villages**

Villages	Calendrier d'adorations											
	J	F	M	A	M	J	J	O	S	O	N	D
1. Saye												
2. Yalo												
3. Koflandé	X											
4. Bania												
5. Kokpingué	X								X	X		X
6. Sanguinari										X		
7. Mango												
8. Kotouba								X				
9. Saboukpa												
10. Primou												
11. Lambira									X			
12. Toungbo												
13. Yaga												
14. Sindé												
15. Aveyo												
16. Kalabo												
17. Depingo												
18. Bougoulaye								X				
19. Dedi							X					
20. Banvayo												
21. Kakpin												
22. Gansé												
23. Koulmitan												
24. Bavé												
25. Bembela		X	X									
26. Biguilaye		X	X									
27. Tiobiel												
28. Gbanan												
29. Dorovitan				X								
30. Kounzié												

 Adoration sur tout le long de l'année  
 Adoration ponctuelle

### 3.5. Recommandations pour améliorer la collaboration entre les signataires

Au cours de l'atelier, des groupes de travail ont été constitués afin de dégager les difficultés liées à la mise en œuvre des conventions. Par ailleurs, des recommandations ont été formulées. Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des difficultés et recommandations





**Tableau 4 : Tableau des difficultés et recommandation**

Secteur	Difficultés	Recommandations
<b>Bouna</b>	<p>Problèmes des sites d'adoration</p> <p>Difficultés d'accès aux sites</p> <p>Problème de moyens financiers</p>	<p>Accorder du temps aux populations pour identifier les sites d'adoration et les matérialiser</p> <p>Permettre aux populations d'accéder facilement aux sites d'adoration en créant les pistes d'accès</p> <p>Appuyer financièrement les populations pour les premiers sacrifices qui nécessitent les moyens importants</p>
<b>Nassian</b>	<p>Fétiches trop exposés</p> <p>Sites des fétiches introuvables</p> <p>Absence de signalisation des sites des fétiches</p>	<p>Installer des clôtures de fortunes autours des fétiches</p> <p>Autoriser les recherches des sites des fétiches</p> <p>Installer des panneaux d'indication des fétiches</p> <p>Dédommagement des populations lié au déplacement de leurs villages</p>
<b>Téhini</b>	<p>Présence des agents de l'OIPR autours des fétiches</p> <p>Disparition des adorateurs</p> <p>La méconnaissance des sites d'adoration</p> <p>Manque de moyens pour les adorations</p>	<p>Mécanisme de constat de dégât fait par les animaux</p> <p>Equipement des villages en infrastructures sociales de base</p> <p>Rencontres périodiques avec les agents de l'OIPR</p> <p>Appui pour retrouver les sites et y avoir en cas de besoin</p>



## **Le rapporteur**

**KONE Mamadou**

Animateur rural